




**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE D'AIX
EN PROVENCE N° DL.2019-357**

Séance publique du

18 juillet 2019

**Présidence de Maryse JOISSAINS MASINI
Maire d'Aix-en-Provence Vice-Président de la
Métropole Aix-Marseille-Provence Président du
Conseil de Territoire du Pays d'aix**

| |
|--|
| Accusé de réception en préfecture |
| Identifiant : 013-211300017-20190718- lmc1153032-DE-1-1 |
| Date de signature : 23/07/2019 |
| Date de réception : mardi 23 juillet 2019 |
|  POUR CERTIFICATION DU CARACTÈRE EXÉCUTOIRE: - ACTE SIGNÉ ✓ - COMPTE RENDU AFFICHÉ ✓ - ACTE TRANSMIS POUR EXERCICE DU CONTRÔLE DE LÉGALITÉ ✓  |

**OBJET : AVENANT DE PROLONGATION A LA CONVENTION CAMPUS MIRABEAU POUR LE
PROJET URBAIN CAMPUS MIRABEAU DE LA VILLE D'AIX EN PROVENCE**

Le 18 juillet 2019 à 10h30, le Conseil Municipal de la Commune d'Aix-en-Provence s'est réuni en session Ordinaire dans la salle de ses délibérations, à l'Hôtel-de-Ville, sur la convocation qui lui a été adressée par Mme Maryse JOISSAINS-MASINI, Maire, le 12/07/2019, conformément aux articles L 2121-10 et L 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Etaient Présents :

Monsieur Jacques AGOPIAN, Madame Dominique AUGÉY, Monsieur Edouard BALDO, Monsieur Moussa BENKACI, Madame Charlotte BENON, Madame Odile BONTHOUX, Monsieur Jacques BOUDON, Monsieur Jean-Pierre BOUVET, Monsieur Raoul BOYER, Monsieur Gérard BRAMOULLÉ, Madame Danièle BRUNET, Monsieur Lucien-Alexandre CASTRONOVO, Monsieur Maurice CHAZEAU, Madame Noëlle CICCOLINI-JOUFFRET, Madame Charlotte DE BUSSCHERE, Monsieur Philippe DE SAINTDO, Monsieur Gérard DELOCHE, Madame Sylvaine DI CARO, Monsieur Sylvain DIJON, Madame Michele EINAUDI, Monsieur Alexandre GALLESSE, Monsieur Hervé GUERRERA, Madame Muriel HERNANDEZ, Madame Sophie JOISSAINS, Madame Maryse JOISSAINS MASINI, Madame Gaëlle LENFANT, Madame Irène MALAUZAT, Madame Reine MERGER, Mme Arlette OLLIVIER, Monsieur Stéphane PAOLI, Monsieur Jean-Jacques POLITANO, Madame Danielle SANTAMARIA, Madame Catherine SILVESTRE, Madame Josyane SOLARI, Monsieur Francis TAULAN, Madame Françoise TERME, Monsieur Michael ZAZOUN.

Excusés avec pouvoir donné conformément aux dispositions de l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales:

Monsieur Ravi ANDRE à Monsieur Sylvain DIJON, Madame Abbassia BACHI à Madame Sylvaine DI CARO, Madame Patricia BORRICAND à Madame Reine MERGER, Eric CHEVALIER à Madame Dominique AUGÉY, Madame Brigitte DEVESA à Madame Danielle SANTAMARIA, Monsieur Laurent DILLINGER à Monsieur Jean-Pierre BOUVET, Monsieur Gilles DONATINI à Madame Charlotte BENON, Madame Souad HAMMAL à Monsieur Lucien-Alexandre CASTRONOVO, Monsieur Claude MAINA à Monsieur Francis TAULAN, Monsieur Jean-Marc PERRIN à Madame Danièle BRUNET, Madame Liliane PIERRON à Mme Arlette OLLIVIER, Monsieur Jules SUSINI à Monsieur Alexandre GALLESSE, Madame Karima ZERKANI-RAYNAL à Madame Maryse JOISSAINS MASINI.

Excusés sans pouvoir :

Monsieur Jean BOULHOL, Madame Coralie JAUSSAUD, Monsieur Christian ROLANDO, Madame Catherine ROUVIER, Madame Marie-Pierre SICARD - DESNUELLE.

Secrétaire : Sylvain Dijon

Madame Dominique AUGÉY donne lecture du rapport ci-joint.



Direction Générale des Services
Campus Mirabeau, CPER 2015-2020
Enseignement supérieur

RAPPORT POUR
LE CONSEIL MUNICIPAL
DU 18 JUILLET 2019

Nomenclature : 8.4
Amenagement du territoire

RAPPORTEUR : Madame Dominique AUGÉY

Politique Publique : 15-DEVELOPPEMENT DE LA VIE UNIVERSITAIRE

OBJET : AVENANT DE PROLONGATION A LA CONVENTION CAMPUS MIRABEAU POUR LE PROJET URBAIN CAMPUS MIRABEAU DE LA VILLE D'AIX EN PROVENCE - Décision du Conseil

Mes chers Collègues,

L'opération CAMPUS MIRABEAU est un projet urbain qui occupe une position stratégique tant au niveau local que national et international. Le secteur de projet, qui s'étend du centre-ville à l'avenue Schumann ainsi que les rives de l'Arc, est désormais terminé. Ce projet s'intègre à un tissu urbain dense irrigué par une desserte autoroutière et ferroviaire, mêlant copropriétés, quartiers pavillonnaires, équipements universitaires et de vie étudiante, commerces, grandes infrastructures (échangeurs autoroutiers, gares ferroviaire et routières) et espaces naturels et publics. L'ambition de Campus Mirabeau a été de donner une vision globale de la transformation de ce secteur et d'appréhender un système d'acteurs et d'opérations multiples. Il s'agit d'une démarche impulsée par un projet national exceptionnel pour le rayonnement universitaire du Plan Campus, formalisé à Aix-en-Provence par la première opération Campus dite « Quartiers des Facultés ».

Cette opération d'envergure a intégré des constructions, des restructurations et des aménagements ainsi qu'une série de mesures d'accompagnements, destinée à améliorer la connexion, la desserte et l'insertion urbaine. Une seconde opération campus est prévue à Aix-en-Provence. Elle se situe sur le site de la Pauliane, au Sud de l'Arc et accueillera des locaux d'enseignements, de formation et de vie étudiante. C'est ainsi que sont prévues la construction de la MEGA, 290 logements CROUS et la FEG.

La démarche Campus Mirabeau s'est enrichie d'une réflexion urbaine plus large pour anticiper et appréhender le développement aixois de demain. Elle intègre ainsi le projet de restructuration du pôle d'échange de la Gare SNCF et un schéma directeur de stationnement et de circulation.

Les principales opérations de construction, de restructuration et d'aménagement ont été définies dans la convention partenariale de site, validée en conseil municipal, par délibération n° DL2010.244 en date du 8 mars 2010. Ces opérations, dont les travaux sont concomitants, sont portées par des institutions multiples : le Rectorat d'Aix Marseille, Aix-Marseille Université, la SNCF, le CROUS, la Préfecture, la Métropole, la Ville d'Aix-en-Provence.

Le périmètre géographique de ces opérations concerne les secteurs suivants :

- Avenue R. Schumann / Place Paye/Avenue Jules Ferry
- Avenue W. Churchill / Avenue P. Brossolette / Avenue du Pignonnet
- Avenue G. Berger / Chemin du Coton Rouge / Rue Paul Guigou
- Pont de l'Arc / Avenue de l'Arc-de-Meyran / Avenue du viaduc
- Avenue de Saint Jérôme / Avenue Jean-Paul Coste / Avenue de l'Armée d'Afrique

L'Opération Campus Aix-Marseille Université dont le volet aixois est composé de deux sous opérations :

- L'Opération Campus – Aix - Quartier des facultés.
- L'Opération Campus – Eco - Campus Pauliane.

Les principales opérations de Campus Mirabeau sont :

1/ Les opérations réalisées :

- La réalisation d'opérations CPER sur les sites Schuman et la Pauliane (bibliothèque universitaire, Resto U...),
- La construction du nouveau bâtiment de la Sous-Préfecture,
- La construction du parking Krypton, d'un pôle multimodal et d'un pont au-dessus de l'autoroute dédié aux piétons, vélos et bus, la réalisation de la gare routière et le BHNS,

2/ Les opérations à réaliser :

- La construction de logements étudiants CROUS sur le secteur de la Pauliane,
- La rénovation de la Gare, dans le cadre de la modernisation de la voie ferrée Aix-Marseille,
- La création d'un bus à haut niveau de service (BHNS) dont le circuit traverse les quartiers Sud et relie les sites universitaires aixois,
- La rénovation et l'amélioration des voiries, cheminements en «mode doux»,
- La création et l'amélioration d'équipements urbains (éclairage, signalétique, mobilier urbain, passerelles, aménagements paysagers...),
- La création et l'aménagement d'un ouvrage de franchissement de l'ARC, le pont de la Guiramande, au droit du parking Krypton.

De plus, il convient de prendre en compte toutes les parties prenantes que sont les étudiants, les enseignants, les chercheurs, le personnel administratif, les usagers, les riverains, les commerces, les entreprises et les associations concernés par ce projet urbain.

L'ampleur des travaux nécessite une optimisation organisationnelle entre les opérateurs, aussi il a semblé nécessaire à la ville de créer une instance de partage des informations pour les institutions et les services concernés afin de pouvoir palier ou prévenir les difficultés

imprévisibles. A cet effet, une Direction de coordination opérationnelle a été créée au sein des services de la ville d'Aix-en-Provence, la Direction Campus Mirabeau, pour faciliter l'interface entre les institutions présentes sur le site.

Cette direction est chargée :

- du suivi des études nécessaires au pilotage du projet global.
- du suivi permanent des actions de coordination entre les différents intervenants concernés.
- de la concertation avec les riverains et CIQ.
- de la communication sur ces projets.

Dans le cadre d'un suivi optimisé de l'ensemble des chantiers, la ville d'Aix-en-Provence a recruté par la voie d'une consultation, un bureau d'études chargé de la mission dite « OPC Urbain inter chantiers ».

Compte tenu des éléments énoncés ci-dessus, il vous est proposé aujourd'hui de prolonger la convention signée entre les différentes institutions intervenant sur le projet d'aménagement du périmètre CAMPUS MIRABEAU le 1^{er} décembre 2014, par voie d'avenant et pour une durée de quatre ans. Cette prolongation de la convention permettra de déterminer les principes et les modalités opérationnelles selon lesquels les aménagements des quartiers Sud de la Ville d'Aix en Provence vont être coordonnés entre les opérateurs afin :

- d'optimiser la réalisation de chacun des projets,
- d'informer le public en assurant la cohérence de l'information et des concertations
- de réussir le projet urbain global qui en résulte.

Ce document devra également être adopté, lors de leur prochaine instance, par toutes les institutions signataires de cette convention.

Je vous demande, Mes Chers Collègues, de bien vouloir :

- **ACCEPTER** l'adoption d'un avenant de reconduction pour une durée de quatre ans, de la convention existante entre les institutions présentes sur le projet d'aménagement du périmètre CAMPUS MIRABEAU.

- **AUTORISER** Mme le Maire ou l'Adjoint délégué aux Universités à signer à nouveau la convention jointe au présent document.

DL.2019-357 - AVENANT DE PROLONGATION A LA CONVENTION CAMPUS MIRABEAU
POUR LE PROJET URBAIN CAMPUS MIRABEAU DE LA VILLE D'AIX EN PROVENCE -

| | |
|-------------------------|------|
| Présents et représentés | : 50 |
| Présents | : 37 |
| Abstentions | : 0 |
| Non participation | : 0 |
| Suffrages Exprimés | : 50 |
| Pour | : 50 |
| Contre | : 0 |

Ont voté contre

NEANT

Se sont abstenus

NEANT

N'ont pas pris part au vote

NEANT

Le Conseil Municipal a Adopté à l'unanimité
le rapport qui précède.

Ont signé Maryse JOISSAINS MASINI, Maire

Président de séance et les membres du conseil présents :

L'adjoint ou le conseiller municipal délégué,
Reine Merger



1 « Toute décision individuelle peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de Marseille, dans un délai de deux mois à compter de sa notification. Dans ce délai, il peut être présenté un recours gracieux prorogeant le délai de recours contentieux ...»



Aix en Provence

LA VILLE

Direction Générale des Services
DIRECTION PLAN CAMPUS MIRABEAU
ENSEIGNEMENT SUPERIEUR
CPER 2015-2020

CONVENTION CAMPUS MIRABEAU pour le projet urbain Campus Mirabeau de la Ville d'Aix en
Provence

AVENANT N°1
De prolongation de la Convention

I – RENSEIGNEMENTS CONCERNANT LA CONVENTION

1.1 – OBJET DE LA CONVENTION

Cette convention a été passée entre l'Etat, représenté par le Préfet de Région PACA, Monsieur Pierre DARTOUT et,

Le Recteur de l'Académie d'Aix-Marseille, Chancelier des Universités, Monsieur Bernard BEIGNIER

Aix-Marseille Université (AMU), représentée par son Président, Monsieur Yvon BERLAND

Le Centre Régional des œuvres universitaires et scolaires (CROUS), représenté par son Directeur Régional, Monsieur Marc BRUANT

La Société Nationale des Chemins de Fer Français (SNCF), représentée par son Directeur Régional, Monsieur Jean-Aimé MOUGENOT

La métropole Aix Marseille Métropole représentée par sa présidente, madame Martine VASAL,

La Ville d'Aix-en-Provence, représentée par son Maire, Madame Maryse JOISSAINS-MASINI

La convention dénommée « CAMPUS MIRABEAU », détermine les principes et les modalités opérationnelles selon lesquels les aménagements des quartiers Sud de la Ville d'Aix en Provence vont être coordonnés entre les opérateurs afin :

- D'optimiser la réalisation de chacun des projets,
- D'informer le public en assurant la cohérence de l'information et des concertations,
- De réussir le projet urbain global qui en résulte,

1.2- Les institutions concernées

- Le Rectorat d'Aix Marseille
- Aix- Marseille Université
- La SNCF
- Le CROUS
- L'Etat

- La Métropole Aix Marseille Métropole
- La Ville D'Aix en Provence

1.3- Les principales opérations concernées

L'Opération Campus Aix-Marseille Université dont le volet aixois est composé de deux sous opérations

- L'Opération Campus – Aix- Quartier des facultés,
 - L'Opération Campus – Eco- Campus Pauliane.
-
- La construction de logements étudiants CROUS
-
- La réalisation d'opération du Contrat de Projets Etat-Région (CPER).
 - La rénovation de la Gare, dans le cadre de la modernisation de la voie ferrée Aix-Marseille
-
- La création d'un bus à haut niveau de service (BHNS) dont le circuit traverse les quartiers Sud et relie les sites universitaires aixois.
-
- La rénovation et l'amélioration des voiries et des cheminements en « mode doux »
-
- La création et l'amélioration d'équipements urbains (éclairage, signalétique, mobilier urbain...) et la création d'un pôle multimodal au parking Krypton.
-
- Le projet de construction d'une passerelle piétonne reliant le parking du Krypton au Campus Pauliane,
-
- La construction du pont de la Guiramande.

II – ORGANISATION DE LA COORDINATION

La coordination repose sur une organisation à l'initiative de la Direction Campus Mirabeau de la Ville d'Aix, organe de coordination, de concertation et de communication, soutenu par un bureau d'étude qui a également en charge le suivi opérationnel.

Sa mission est prise en charge par la Ville d'Aix en Provence à hauteur de 50 % et par la Métropole Aix-Marseille pour les 50 % restant.

III – OBJET DE L'AVENANT N°1

Le présent avenant N°1 a pour objet de prolonger la durée de la convention pour une durée de 3 ans.

En effet cette convention avait été signée pour une durée de 4 ans à compter du 1^{er} décembre 2014, mais l'opération Campus Mirabeau Pauliane va se poursuivre jusqu'en 2022, d'où la nécessité de cette prolongation.

IV – AUTRES CLAUSES

Toutes les clauses de la convention demeurent applicables tant qu'elles ne sont pas contraires aux dispositions du présent avenant, lesquelles prévalent en cas de différence.

V – SIGNATURES DES PARTIES

Le préfet de Région

Le Recteur de l'Académie d'Aix-Marseille

Monsieur Pierre DARTOUT

Monsieur Bernard BEIGNIER

Le Président d'Aix-Marseille
Université

Le Directeur Régional du Centre Régional
Des œuvres universitaires et scolaires

Monsieur Yvon BERLAND

Monsieur Marc BRUANT

Le Maire d'Aix en Provence

Le Directeur Régional de la SNCF

Madame Maryse JOISSAINS-MASINI

Monsieur Jean-Aimé MOUGENOT

La présidente de la Métropole

Martine VASSAL